



SI d'eau et d'assainissement de Polisy / Polisy (Siren : 251000493)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Polisy
Arrondissement	Troyes
Département	Aube
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	27/02/1950
Date d'effet	27/02/1950

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Pascal CLIGNY

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	50 Grande rue
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10110 POLISY
Téléphone	03 25 38 20 89
Fax	
Courriel	siaepopolisypolisot@orange.fr
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	507
Densité moyenne	23,11

## Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Polisot (211002860)	331
10	Polisy (211002878)	176

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Eau: Etude et Réalisation des travaux d'adduction d'Eau, y compris la création des ressources et la passation des marchés, Exploitation du réseau de distribution d'eau. Le syndicat sera maître d'ouvrage des travaux de protection contre l'incendie demandés à être réalisés par les communes adhérentes sur son réseau de distribution d'eau sous réserve que ces derniers soient compatibles avec la qualité de l'eau distribuée, étant précisé que les frais de construction de ces ouvrages et de maintenance seront à la charge des communes demanderesse, déduction faite des éventuelles subventions qu'il serait possible au syndicat d'encaisser pour ce type d'opérations. A ce sujet, il est également stipulé : - que la propriété des ouvrages de protection contre l'incendie revient aux communes et qu'il appartient à chacune : de surveiller sur son finage le bon fonctionnement des ouvrages de protection contre l'incendie dont le réseau d'eau potable est doté ou qui seront raccordés ultérieurement à ce dernier, d'avertir le syndicat par pli recommandé avec avis de réception des anomalies constatées sur ces derniers. que le syndicat fera renouveler par l'entreprise de son choix, aux frais des communes adhérentes et demanderesse, les poteaux d'incendie et les éventuelles bâches de reprise dont elles seront propriétaires, à l'exclusion de celles disconnectées au réseau public d'eau potable étant convenu que le syndicat ne financera que la pose ou les frais de maintenance de la prise en charge sur le réseau principal en forme de T ainsi que la vanne de sectionnement,</i></p>
<p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Assainissement: Etude portant sur l'assainissement collectif ou individuel des eaux usées rejetées par les habitations desservies en eau potable par le syndicat, à l'exception des études portant sur le zonage d'assainissement qui resteront de la compétence des communes, Maîtrise d'ouvrage des travaux décidés par le comité, Exploitation du service qui pourrait être créé ultérieurement. Le syndicat pourra conclure avec des collectivités non adhérentes ou des communes non membres des conventions autorisant l'exécution pour le compte de ces collectivités d'études ou des prestations relevant de la compétence du syndicat. Ces conventions devront être occasionnelles et être subordonnées au respect des règles de marché public et à une carence de l'initiative privée.</i></p>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

10	Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA) (251001897)	SM fermé	308 869
----	---	----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)